

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

20 membres du CA sont présents. Le quorum est atteint. Début de la séance à 17h40

Secrétaire de séance : Madame GILLES Géraldine, représentante des parents d'élèves.

I – Approbation du compte rendu du précédent conseil d'administration

Une précision a cependant été apportée dans le compte rendu concernant les tarifs commensaux. Elle concerne le fait que le Principal avait refusé la première proposition faite par le gestionnaire et que celui-ci a donc présenté une seconde proposition qu'il nous soumet ce soir.

2 abstentions 18 approbations

Le principal annonce qu'il décale le vote sur les nouveaux tarifs des commensaux car il a demandé conseil auprès du Rectorat et du Conseil Départemental, et n'a toujours pas obtenu de réponse lui permettant de proposer de nouveaux tarifs. Il rappelle pour information le tarif (3,00€) payé par l'élève

II- Budget 2024

Le budget 2024 sera très serré. Le fonds de roulement est bas. Ce budget laisse les participants (parents, enseignants et représentant de la Mairie) perplexes voire inquiets quant aux futures actions qu'ils pourraient menées au sein de l'établissement.

Une motion a d'ailleurs été rédigée en ce sens et adoptée par l'unanimité des participants (excepté les personnels de direction).

Lecture de la motion :

Nous, représentants des personnels, des parents d'élèves et de la Mairie, nous alarmons de la baisse importante des budgets alloués par le Département et par l'Etat pour le fonctionnement pédagogique. Dans un contexte d'inflation, ces diminutions de budget mettent en péril le fonctionnement quotidien, la qualité de l'enseignement et les projets pédagogiques de notre établissement.

Nous attendons des réponses concrètes de la part de l'Etat et de la collectivité territoriale afin d'assurer une scolarité de qualité pour tous.

Nous constatons une baisse significative des subventions du Département ainsi que de l'État. Cette baisse de moyens met en péril les séjours pédagogiques car la part professeurs accompagnateurs ne pourra plus être prise en charge par l'établissement sur le programme 141. Le gestionnaire indique qu'il a sollicité le Rectorat pour avoir un complément financier sur ledit programme. A ce jour, il n'a toujours pas reçu de réponse. Suite à une remarque d'un représentant des parents, le principal ajoute que le foyer socio-éducatif ne peut prendre en charge la part des accompagnateurs, puisque le foyer est financé par les parents.

Par ailleurs, le principal indique qu'il n'y a plus la possibilité d'acheter des titres de transports (RTM) pour les déplacements des élèves intra-muros, pour découvrir le patrimoine culturel de la ville de Marseille. Il précise que toute sortie nécessitant une participation des familles, la rend facultative et nécessite un vote en conseil d'administration

Monsieur PELLICANI, représentant de la Mairie, demande à ce que soit porté au PV un additif pour plus de lisibilité et donc une meilleure compréhension par tous du budget.

Sur le budget les parents se sont abstenus ainsi que les enseignants.

Vote : 3 abstentions 17 Pour A.T. n°14

III – Autorisation de passer des marchés

L'autorisation de passer des marchés publics a été mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Vote à l'unanimité A.T n°12

IV – Budget séjour Cévennes

Le séjour dans les Cévennes est validé à l'unanimité mais avec un budget contraint.

Vote à l'unanimité A.T. n°13

V – Conventions

♦ Convention bilatérale d'objectifs entre le Département et le collège :

Le principal explique que la précédente convention est arrivée à son terme et qu'elle doit être à nouveau votée pour la période courant jusqu'en 2027. Il précise que la présente convention est un instrument de dialogue entre les EPLE et le Département, afin d'explicitier les objectifs de la collectivité dans le domaine de l'éducation et le rôle de chacun dans ses attributions.

Il ajoute que la 3DS instaure une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale sur l'adjoint gestionnaire dans les 3 domaines suivants : restauration, entretien général, maintenance des infrastructures et des équipements.

Vote à l'unanimité A.T. n°18

♦ Convention BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) : supportée par Mme SIMONCINI et qui connaît un vif succès. Cette convention est entre le Collège et l'aéroclub APCAP de Cuers. Le principal remercie Mme SIMONCINI pour son engagement.

Vote à l'unanimité A.T. n°19

♦ Convention entre le centre social Bompard et le Collège : avec prévision d'une web radio pour les 5èmes et 3èmes. Un intervenant sera présent en classe avec un enseignant.

Vote à l'unanimité A.T. n°17

VI – Projet établissement

Le Projet d'Établissement 2023/2027 est le fruit d'une réflexion menée tout au long de l'année 2022 par un comité de pilotage regroupant plusieurs enseignants, que le principal remercie pour leur engagement. Il est voté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité A.T. n°15

VII – Projet vie scolaire et documentaire

- ♦ Le Projet de Vie scolaire a été adopté à l'unanimité et met en avant 3 objectifs :
 - Assurer la sécurité et le bien-être des élèves (axe 3)
 - Favoriser l'épanouissement personnel des élèves (axes 2 et 3)
 - Contribuer à la réussite scolaire des élèves (axes 1 et 3)

♦ Le Projet documentaire porté par Mme BENSA nous a été présenté mais ne sera mis au vote qu'au prochain CA car quelques points sont encore à l'état de rédaction. Ce projet respecte les 3 textes réglementaires et les 3 axes pédagogiques préconisés par l'Éducation Nationale.

Le principal précise que le projet EPS, en cours de rédaction également, sera présenté au prochain conseil d'administration.

VIII – Présentation PACTE - RCD

Le principal présente le plan du remplacement de courte durée prévu par le Pacte. Il indique que deux enseignants participent au RCD, ajoute que deux autres enseignants ont pris à eux deux, trois parts fonctionnelles du Pacte (devoirs faits, découverte des métiers).

Représentants des parents, de la Mairie et des enseignants restent perplexes quant à l'efficacité de ce dispositif ministériel.

IX – Informations et questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves :

1) Des réunions parents/professeurs sont-elles prévues pour les 2 derniers trimestres ? Modalités de celles-ci.

Suite au 1^{er} conseil pédagogique, une nouvelle organisation pour les réunions parents/profs a été mise en place. Dorénavant, les parents seront reçus par un binôme d'enseignants qui leur commentera et leur remettra le bulletin. Les deux enseignants de la classe donneront des lignes directrices sur le plan scolaire ou au contraire diront que tout se passe bien car il est important de le signaler aux enfants qui sont en réussite.

Si des difficultés persistent dans certaines disciplines, il est conseillé aux parents de prendre rendez-vous avec le professeur concerné via le carnet de correspondance.

2) Rôle des parents en conseil de classe : peut-on acter de la possibilité d'intervenir pour des échanges plus approfondis sur des cas particuliers lors des conseils de classe

Sur la fonction du parent délégué en conseil de classe, il est précisé qu'il a tout à fait le droit d'intervenir si un cas lui paraît nécessiter plus de temps. En revanche pour des situations plus «personnelles», il est possible de faire des remarques en aparté, voire de demander aux délégués de classe, à titre exceptionnel, de sortir. Le principal insiste sur la confidentialité des débats lors des conseils de classe.

3) Raisons expliquant le choix de l'établissement de ne plus afficher les moyennes

En ce qui concerne le retrait des moyennes générales, l'équipe enseignante et la direction sont unanimes sur le fait de les retirer car elles ne sont pas représentatives du profil de l'élève et qu'elles sont sujettes à diverses interprétations. Le principal rappelle que la lecture du bulletin impose une lecture des commentaires et que l'élève doit situer sa moyenne par rapport à la moyenne de chaque discipline. Le fait de les retirer incitera aussi les parents à avoir une autre attitude et plus de recul quant à la vision des résultats de leurs enfants. Le principal rappelle que Pronote n'est pas une « bible ».

4) Réflexion des parents délégués sur le fonctionnement des questionnaires et la possibilité de solliciter le collègue. Le process doit être revu pour avoir plus de retours.

Devant le peu de retour des questionnaires papier, les représentants des parents d'élèves songent à élaborer une nouvelle formule plus attractive, moins fastidieuse et plus écologique peut-être via Pronote ?!

5) *Possibilité d'augmenter la présence de l'infirmière au collège.*

Le principal précise que l'infirmière est présente au collège le lundi journée, les mardis et mercredis matin. Il explique qu'elle complète son service sur 21 écoles primaires. La priorité est donnée aux établissements REP+

6) Les parents demandent à s'exprimer au sujet de l'absence d'un professeur de lettres

Les parents ont fait lecture de la lettre qu'ils ont adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie ainsi qu'au Recteur concernant l'absence prolongée et fortement handicapante d'une professeure de Lettres (Français/ECLA), alors que les directives gouvernementales mettent l'accent sur le Français et les Mathématiques.

Questions des représentants des enseignants :

1) *Cette question diverse s'adresse à la représentante du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dont nous nous réjouissons de la présence / dont nous déplorons l'absence.*

La première question concerne les baisses répétées de la dotation budgétaire allouée à notre établissement et aux conséquences sur notre fonctionnement pédagogique.

Nous constatons à nouveau pour 2024 une baisse des crédits pédagogiques. Celle-ci est la conséquence de la baisse de la dotation annuelle attribuée à notre établissement par le conseil départemental. Cette situation se répète depuis plusieurs années. Précédemment, cette baisse était justifiée par le département du fait du montant élevé de nos fonds de réserve. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas et, pourtant, la dotation continue de diminuer.

Cette situation a des conséquences directes sur notre fonctionnement pédagogique. Lors de l'année 2023, les crédits pédagogiques alloués aux disciplines avaient baissé de 30 %. Pour l'année 2024, une diminution de 10 % de ces crédits est à nouveau annoncée, soit une baisse de 37% sur deux ans. Ceci signifie moins d'expériences en sciences, moins de matériel d'EPS, moins de livres pour le CDI, etc. Mais ceci signifie aussi moins de feutres pour le tableau ou pas de vidéoprojecteur en cas d'ampoule cassée. Dans un contexte d'inflation, notre fonctionnement quotidien normal et la qualité de l'enseignement sont mis en péril. Nous nous alarmons de cette situation et attendons des réponses concrètes de la part de la collectivité territoriale.

2) *Cette seconde question diverse s'adresse également à la représentante du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dont nous nous réjouissons de la présence / dont nous déplorons à nouveau l'absence.*

Elle concerne le chauffage déficient des locaux.

Dans la situation globale actuelle d'inflation et de tensions internationales, nous comprenons que des efforts soient collectivement faits. Néanmoins, nous relevons trop souvent dans notre établissement des températures inférieures à 19°C. Comme chaque année, à chaque vague de froid ou à chaque retour de vacances ou de week-end, des températures très basses sont constatées. Quelques exemples relevés ces dernières semaines : 16°C en salle 114 ou au CDI, 15° C en salle des professeurs, 14°C dans la cantine. Nous remercions la direction de l'établissement qui œuvre régulièrement pour améliorer la situation et relancer les services du département. Mais le problème est récurrent et se répète trop souvent.

Comme nous le craignons, la situation s'est dégradée depuis que le Conseil Départemental a récupéré la gestion des chaufferies des collèges du département. Nous n'avons plus la main et ne pouvons plus procéder aux ajustements nécessaires en cas de période de froid intense. Or le collège Gaston Defferre est un bâtiment ancien qui n'a pas été rénové en profondeur depuis 30 ans. Il n'y a pas de double vitrage, mais de très nombreuses surfaces vitrées ; de nombreuses fenêtres ferment mal ; et l'isolation ne correspond plus aux standards actuels. Il est anormal que des élèves gardent toute la journée leurs manteaux, voire leurs bonnets ou leurs gants en classe. C'est pourtant ce qui se produit régulièrement. Ni les élèves, ni les personnels n'ont choisi d'apprendre et de travailler dans une passoire thermique. En attendant le déménagement dans les nouveaux locaux, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin que les élèves et les personnels disposent d'une température décente dans TOUS les locaux du collège (nous insistons sur ce point) dès 8h du matin et jusqu'à 17h30.

La séance est levée à 19h53.

Le Principal



Sylvain FERNANDEZ MALAVIEILLE

La secrétaire de séance

Géraldine GILLES

La subvention de fonctionnement 2024 du Conseil Départemental est de **81704€** (transport Eps inclus et pris en compte pour 27720€). Elle a été calculée après un abattement de 0€ au regard du fonds de roulement au compte financier 2022 et après une déduction de 776€ identique au montant total des reliquats des subventions du Département de l'année 2020. Le cumul de la subvention de fonctionnement hors EPS et des reliquats (776€) ont progressé de 2800€ par rapport à 2023 (54760€ reliquats inclus contre 51960€ reliquats inclus en 2023). Toutefois, compte tenu de la mise en place du logiciel comptable Opale en janvier 2024 (déploiement vague 6) et de l'arrêt consécutif du reversement du service de restauration au profit du service général (3249,19€ en 2023) *l'établissement est moins doté de 449,19€ comparativement à 2023.*

La subvention de fonctionnement 2024 81 704€ a été affectée de la manière suivante : service AP 40 597,47€, service VE 720€ , service ALO 40 386,53€.